

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE
Le VENDREDI 19 MARS 2021

L'an 2021, le lundi 19 mars 2021, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT, maire.

Date de Convocation : le Mardi 16 mars 2021

Présent : Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Marcel BOUCHER, , Cyril GARREAU, Alexandre GUENEAU, Pierre de MONICAULT, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN,

Pouvoir : Geraldine CHAPELAIN donne pouvoir à Jacky SABOURIN, Freddy BIZARD donne pouvoir à Cyril GARREAU

Absent : Jean François CARRIERE

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 2
Votants : 10
Absent : 1

ORDRE DU JOUR :

✓ **Nomination d'une ou d'un secrétaire :**

1. Gestion du personnel

Délibération sur le maximum de primes attribuées au personnel (RIFSEEP), suite aux délibérations prises le 1^{er} septembre 2017

✓ ***Nomination d'un secrétaire : Jacky Sabourin***

Gestion du personnel

Délibération sur le montant du RIFSEEP des agents de catégorie C ou B et C.

Le maire de la commune de Croisy sur Eure expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'État ;

VU le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;